

sur le portail famille

- ❑ Aller sur le site de la Ville <https://www.clamart.fr> et cliquer sur portail famille (bandeau rose en haut de page)
- ❑ Dans mes démarches choisir « Je souhaite accéder à mon portail famille »
 - ✓ Se connecter sur son portail avec son Login et son mot de passe. Si mot de passe perdu, cliquer sur « Obtenir le mot de passe oublié »
 - ✓ Aller sur nouvelles démarches « Calculer son quotient familial »

Pour le calcul du quotient familial pour l'année 2021/2022, l'avis d'imposition à **prendre** en compte est celui de **2020 sur les revenus 2019. La référence de l'avis commence par 20.**

Si votre situation a changé depuis 2020, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil de la mairie.

Une fois calculé, votre nouveau quotient s'applique à la facturation du mois en cours.

Confirmation



• Champs obligatoires

En cochant cette case j'accepte les CGU relatives à mes données personnelles.

- ❑ Compléter les champs ci-dessous, les numéros sans espace. Un point vert s'affichera si les données sont exactes. Puis valider

Calculer son quotient familial 2020/2021

Je saisis mes identifiants fiscaux

Je saisis mes identifiants fiscaux

Veillez saisir vos identifiants fiscaux que vous trouverez sur votre dernier avis d'imposition.

Combien de déclaration(s) avez-vous à saisir ?

✔

Numéro fiscal (saisir sans espace)

✔

Référence de l'avis (saisir sans espaces)

✔

VALIDER

- ❑ Scroller vers le bas, les éléments de votre avis fiscal sont automatiquement affichés
- ❑ Cocher l'exactitude des données puis valider

Accepter les données issues de la déclaration automatique

Je confirme l'exactitude de ces informations et accepte qu'elles soient utilisées pour l'établissement de mon quotient familial.

sur le portail famille

- Compléter le montant des allocations familiales mensuelles soumises à condition de ressources. 0 si pas d'allocation (prendre la dernière attestation de paiement CAF)
- Puis le RSA, montant mensuel, 0 si pas de RSA
- Valider

Calculer son quotient familial 2020/2021

Je saisis mes compléments de revenus

Déclarer ses revenus complémentaires

Veillez saisir toutes les informations relatives à vos revenus complémentaires. Ces informations seront utilisées pour le calcul des tarifs des inscriptions afin que ceux-ci correspondent le mieux à votre situation.

Allocations familiales (montant mensuel)

100

Revenu de Solidarité Active (montant mensuel)

Revenu de Solidarité Active (montant mensuel)

Si vous n'avez aucun revenu complémentaire, saisir 0

- Compléter la composition du foyer

Je déclare le nombre de personnes à charge

Composition du foyer

Veillez indiquer le nombre de personnes qui composent votre foyer.

Nombre d'adultes

1

Nombre d'enfants

2

Dont nombre d'enfants en garde alternée

1

- S'affiche alors une page de récapitulatif

Récapitulatif de mes saisies

Dernière étape...

Voici le récapitulatif des informations fournies

Nombre de déclarations: 1

- Revenu brut global : 30990 €
- Allocations familiales : 100 €
- Revenu de Solidarité Active : 0 €

Nombre d'adultes: 1

Nombre d'enfants: 2 (dont 1 en garde alternée).

- Cliquer sur « **envoyer** »
- En dernière page s'affiche votre quotient familial, vous avez la possibilité de l'imprimer en cliquant sur la petite icône PDF